

Compte rendu de la journée technique sur les alternatives au brûlage des sarments et des ceps



1. Présentation de la journée technique

La demi-journée technique s'inscrit dans le cadre du **projet VALOSC**, financé par l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet AACT-AIR et le Comité des Vins de Bourgogne. Le projet est porté par la CAVB, avec comme partenaires la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, ATMO BFC, le Comité des Vins de Bourgogne et les collectivités dont la Communauté de Communes Gevrey-Chambertin Nuits-St-Georges, Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et le Conseil Départemental du 21.

L'objectif est d'accompagner la filière viticole vers des pratiques alternatives au brûlage à l'air libre, en apportant des solutions techniques, concrètes et scientifiques.

Cette demi-journée a été organisée par la CAVB et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

2. Intervention d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté

ATMO est une Association Agréée pour la Surveillance de la qualité de l'Air en Bourgogne Franche Comté et est partenaire du projet. Dans le cadre de ce projet est prévue une campagne de mesures de la qualité de l'air où seront suivies en continu les concentrations en particules PM10, PM2,5 pour évaluer l'impact des brûlages sur la qualité de l'air et sensibiliser les vignerons pour faire évoluer les pratiques.

Le brûlage des végétaux quels qu'ils soient, en plus d'être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit gravement à la santé et à l'environnement. Ce processus de combustion peu performant, émet des particules. Ces particules invisibles à l'œil nu, peuvent contenir des substances dangereuses pour la santé : Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP), dioxines, furanes. Plus elles sont fines, plus elles vont pénétrer dans le système respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires provoquant des pathologies respiratoires telles que l'asthme, allergies... mais aussi des atteintes cardio-vasculaires. Du fait de leur nocivité, elles sont classées « cancérogène certain » par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

Les particules sont classées selon leur diamètre. PM1 : particules avec un diamètre inférieur à 1 µm (1 000 fois plus petit qu'1 mm).

- Mise en place d'une **campagne de mesures** (1er décembre 2025 → 31 mars 2026)
- Objectif : **quantifier l'impact du brûlage** et sensibiliser les vignerons

Différents appareils de mesures seront utilisés :

- Station mobile : installée sur la commune de Morey Saint Denis (mesure PM10, PM2,5, NOX)
- 1 capteur C12 installé à proximité de la station mobile : mesure du carbone suie qui permet la distinction entre les particules issue de la combustion biomasse (chauffage bois, brûlage des végétaux) et la combustion de matière fossile (trafic routier)
- 4 microcapteurs sur panneaux solaires (mesure PM10, PM2,5) sur le secteur de Morey Saint Denis, à proximité des vignes sous les vents dominants.

3. Valorisation des sarments : témoignage de Pierre Cornu du Domaine Edmond Cornu & Fils

La CA21 a pris contact avec un viticulteur ayant du recul sur le broyage des sarments afin qu'il témoigne de ses pratiques.

Le domaine broie 100% des sarments depuis 1977 grâce à deux broyeurs, l'un monté sur enjambeur, l'autre présent aujourd'hui pour la démonstration, sur chenillard.

Dans le département, d'après l'observatoire des pratiques de 2024, environ 50% des surfaces sont broyées. Cette pratique présente différents avantages :

- Réduction de **50 % des émissions de particules fines** par rapport au brûlage (IFV 2023).
- Amélioration du bilan carbone : **400 kg CO₂ eq/ha/an** par rapport au brûlage
- Restitution de matière organique : **+5 à +8 t/ha de carbone organique stocké sur 50 ans** (MOCCA,2025)
- Diversité de matériels présents --> une fiche comparative de ces matériels a été réalisée par la CA21

Des points de vigilance sont également à noter :

- **Débit de chantier** : 3 personnes nécessaires (1 ha par jours) VS sur enjambeur/chenillard 1 personne 2 ha par jour + niveau sonore élevé
- Ne pas détruire les couverts végétaux en place à broyeur hors sol nécessaire
- Sols réessuyés pour passer à dépend des fenêtres météo
- Attention à la faim d'azote. Plus le rapport (C/N) des résidus est élevé, plus le risque est important. Les micro-organismes doivent alors puiser davantage d'azote minéral pour dégrader ces matières complexes → ne se substitue pas aux apports d'engrais annuels et les sarments nécessitent d'être broyés assez finement afin de se décomposer correctement.
-
- Investissement matériel nécessaire

→ Fiche broyeur disponible ci-joint

Matériel présenté :

Broyeur GTS 1300 monté sur chenillette, adapté aux terrains caillouteux. Coût : 6500€ HT

- Matériel : broyeur GTS 1300 Moteur GTE 390 (13 cv)
- Monté sur chenillette : Loncins 15 cv
- Goulotte orientable 360°, rotor + 2 couteaux
- Diamètre admissible des bois secs 8 cm
- Poids : 370 kg, 73 cm hors tout
- Entretien annuel vidange + retournement des lames
- Distribué par Expert Jardin et Forneret
- + adapté aux parcelles caillouteuses

4. Valorisation des ceps : plateformes de dépôt et filières

Ressource disponible :

- Pieds morts : **0,6 t/ha/an** (mortalité annuelle due aux maladies ou par les aléas mécaniques lors du travail du sol)
- Arrachages : **8,5 t MS/ha/an** → En Bourgogne : **19 000 t de ceps** potentiellement valorisables (renouvellement du vignoble)

Baptiste Guyot Président de l'ODG de Beaune est venu témoigner sur l'initiative des plateformes de ceps qui a été mis en place en février 2025 à titre expérimental sur une plateforme mise à disposition par la distillerie du Beaujolais.

Depuis plusieurs plateformes de collecte de ceps ont été mises en place par d'autres ODG

- 3 plateformes en Côte d'Or pour les ceps issus de la mortalité et non des arrachages
- 125 t de ceps ont été valorisées en compost en trois mois entre octobre et décembre 2025

Critères pour une plateforme :

- Accessibilité aux semi-remorques
- Absence d'indésirables (pierres, plastiques, ferrailles)
- Il est possible de réutiliser une plateforme de marc ou d'utiliser un espace communal ou d'un particulier

Coût : environ **20 €/t** pour l'évacuation. L'objectif à long terme est d'avoir une idée plus précise sur les volumes potentiels sur toute la Bourgogne et de chercher l'opération blanche pour les viticulteurs qui mettent à disposition cette matière valorisable.

Les ODG qui cherchent à mettre en place ce dispositif peuvent dès à présent rechercher une plateforme pouvant servir au stockage des ceps et se rapprocher de la CAVB.

5. Intervention de la compostière Rougemont qui est venue témoigner sur l'évacuation des ceps issus des plateformes

La compostière a expliqué les débouchés possibles : compost, BRF, bois énergie (selon la demande du marché). La compostière Rougemont a été mobilisée pour valoriser les 125t de ceps issus des 3 plateformes en compost.

Processus :

- Broyage, criblage (20–30 mm), séparation des fines
- Le bois sorti au refus sera rebroyé et recrible soit pour faire du BRF soit du bois en chaufferie
- Compostage sous aération pilotée, montée à **80–84 °C** pour désinfection
- Analyses réglementaires (ICPE) tout produit qui entre doit être identifié : **3 analyses/an**
- Produisent un compost classé BIO validé par ECOCERT
- Produit sortant est beaucoup vendu en vrac, big bag, sac de 20 kg

6. Valorisation des ceps issus des parcelles arrachées : témoignage de X. Le Monnier Rougeot Viti

Une seule entreprise qui a été recensée propose actuellement une évacuation valorisée : **Rougeot Viti**. Pour ce qui est des coûts l'entreprise les ajoute dans les coûts de prestation d'évacuation. Se rapprocher de l'entreprise pour plus de détails.

Conditions :

- Parcelles propres (pieds taillés à blanc, piquets retirés)
- Acheminement vers BIODÉPE (Gevrey-Chambertin) pour les parcelles à proximité
- Pour les parcelles les plus éloignées, une réflexion est en cours et pour le moment le tout est broyé sur une plateforme appartenant à l'entreprise sans valorisation

7. Retour d'expérience du projet BRACC (Beaujolais)

Depuis l'interdiction totale du brûlage dans le Rhône (août 2024), une expérimentation a été menée pour étudier l'impact du broyage des souches avec restitution à la parcelle. L'IFV du beaujolais, la

Sicarex et un groupement de vignerons ont lancé le projet BRACC, il s'agit de voir la faisabilité pratique, l'intérêt agronomique et le risque sanitaire du broyage des souches pour les laisser sur parcelles ou d'en faire du compost. L'année dernière suite au broyage d'un tas de ceps pour une expérimentation dans le cadre du projet BRACC :

- 1/3 épandu sur la parcelle d'origine
- 1/3 utilisé en mulch de haies
- 1/3 composté

Des analyses seront réalisées par rapport aux éventuels risques de propagation ou de conservation des maladies.

8. Conclusion de la journée

La journée a permis de :

- Présenter des alternatives concrètes au brûlage à l'air libre
- Partager des retours d'expérience
- Assister à une démonstration de broyeur
- Montrer la dynamique collective autour de la valorisation à l'échelle de la filière via la présence de multiples acteurs

Pour la suite :

- Accompagnement de la CAVB et de la chambre d'agriculture de Côte d'Or pour la mise en place d'alternatives au brûlage à l'air libre
- Rédaction d'un annuaire des prestataires proposant de la valorisation
- Rédaction d'un guide pratique pour mettre en place des plateformes de collecte de ceps
- Rédaction de fiches techniques sur les voies de valorisation (broyage, compostage, valorisation énergétique)

